



Accompagner les commerçants lors du déconfinement

- La réouverture des commerces le 11 mai présente un enjeu économique et social qui nécessite toutefois de grandes précautions sanitaires pour éviter une reprise de la propagation du virus. À ce titre, la Ville de Saint-Jean-de-Monts accompagne les entreprises par le rappel de règles préconisées et la mise à disposition de documents. Ces derniers peuvent aider les commerçants à reprendre leur activité et permettre une réouverture sereine pour les clients et pour les professionnels.

Retrouvez :

- **Un kit de lutte contre le COVID19** (cf. pièce jointe ci-dessous)
- **Un rappel du protocole national** (cf. pièce jointe ci-dessous)
- **Un lien vers les fiches métier** : [cliquez ici](#)
- **Des affiches et infographies** à télécharger pour assurer la prévention auprès des clients et des personnels dans les commerces : [cliquez ici](#)

La Ville rappelle que l'occupation du domaine public demeure suspendue au moins jusqu'au 2 juin (pas de déballage ni d'étal sur les trottoirs, etc.).

Les mesures barrières et la distanciation sociale doivent être respectées. Le port du masque est vivement conseillé pour les clients et les professionnels. Il est obligatoire pour certains métiers.

RAPPEL DES RÈGLES PROPOSÉES DANS LE KIT DE DÉCONFINEMENT

Trois phases essentielles dans toute action

PRÉPARER

- Installez un panneau à l'entrée du magasin avec toutes les informations utiles au client (rappel des consignes, organisation du service, organisation des queues, modalités de paiement, retrait des marchandises, possibilité de passer des précommandes par téléphone avec préparation en amont)
- Installez, si possible, un poste d'encaissement dédié en extérieur ou un service de livraison

- Établissez un plan de nettoyage avec périodicité et suivi des surfaces de travail, des équipements de travail, des outils, des poignées de portes et boutons, zones de paiement, matériels, plus généralement de tout objet et surface susceptibles d'avoir été contaminés (en contact avec les mains), équipements de travail commun, collectif (machines à café, photocopieurs...)
- Affichez « se laver les mains avant et après utilisation de tout matériel commun »
- Supprimez les fontaines à eau
- Si possible, laissez les portes ouvertes pour limiter les contacts avec les poignées et à condition que cela n'empêche pas de réguler les accès au magasin
- Mettez en permanence à disposition sur ou à proximité des postes de travail, y compris vestiaires et salles de pauses, des consommables : gel hydro alcoolique, lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle, boîte de mouchoirs en papier, par personne
- Attribuez dans la mesure du possible des outils de travail individuels
- Établissez, si possible, un sens de circulation unique pour éviter que les personnes se croisent
- Matérialisez par marquage au sol ou tout autre moyen la mesure d'1 m. minimum de distanciation sociale

RÉALISER :

- Effectuez la mise en place (dans les vitrines, dans les rayons, ...) en dehors des heures d'ouverture aux clients, quitte

éventuellement à réduire la plage horaire d'ouverture en veillant toutefois à ne pas accroître la concentration de clients dans le magasin

- Organisez le travail des employés pour éviter qu'ils soient proches (ex. : laissez un employé à la caisse pendant que l'autre sert). Identifiez la distance d'1 m. par un marquage au sol, notamment pour espacer les caisses où les salariés sont dos à dos (superettes...)
- Encouragez le paiement par carte et sans contact
- En cas d'utilisation de caisses automatiques (superettes...), veillez à une organisation garantissant l'hygiène pour les clients et les salariés qui interviennent régulièrement sur les machines (moyen de nettoyage des surfaces, respect des distances sociales, etc.)
- En cas de paiement en espèces et de remise de monnaie, mettez en place une soucoupe pour la déposer (pas de remise de main à main)
- Nettoyez les mains fréquemment de manière adaptée à l'affluence ainsi que si un risque de contamination évident est suspecté

VÉRIFIER

- Assurez-vous de l'approvisionnement permanent des consommables permettant de respecter les consignes : gels hydro alcoo-



liques, produits de nettoyage et d'entretien usuels, rouleaux de papier absorbant, sacs-poubelle, etc.

- Appliquez le plan de nettoyage établi pour la période de crise à propos des rampes d'escalier, poignées de porte, boutons d'ascenseur, anses des cabas, barre de caddies, poignée des transpalettes, etc.
- Fournissez le cas échéant des bouteilles d'eau individuelles
- S'ils ont lieu sur place, prenez les repas en horaires décalés et avec respect des 1 m. minimum de distance à table ; définissez le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laissez que le nombre de chaises suffisant ; marquage au sol de l'emplacement de la chaise, éviter les chaises à roulette, qui favorisent les rapprochements